

Parking de l'Hôtel de ville, passage en zone orange

Afin de faciliter le stationnement aux abords des commerces du village, la parking situé sous l'Hôtel de ville passera en zone orange.



La durée maximale du stationnement est de 1h30 du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf les jours fériés, considérés comme le dimanche.

Le contrôle s'effectue de la même manière qu'une zone bleue, par disque de stationnement.